

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU LUNDI 7 FEVRIER 2005

L'an deux mille cinq, le lundi 7 février à 19 heures 05, les membres composant le Conseil de la communauté d'agglomération Arc de Seine, convoqués individuellement et par écrit le 27 janvier 2005, se sont réunis dans la salle multimédia de l'hôtel de ville d'Issy-les-Moulineaux sous la présidence de M. André SANTINI, Député-Maire d'Issy-les-Moulineaux, Président de la communauté d'agglomération.

Le nombre de conseillers en exercice est de 54.

ETAIENT PRESENTS :

André SANTINI (jusqu'à 20 h 35), Jean LEVAIN, Bernard GAUDUCHEAU, Hervé MARSEILLE (à partir de 19 h 10), Denis BADRE, Maurice ROBVEILLE, Nicole GARCIA, Lucienne CROCQUEVIEILLE, Jean-Pierre DAHAN (à partir de 19 h 24), Jean-Yves BARRERE, Jacques RIVIER, Mauricette NOYER, Paul SUBRINI (jusqu'à 21 h 13), Bernard PRAUTHOIS, Marie-Auguste GOUZEL, Catherine GARDIN, Jean-Pierre PERRIN, Gérard LAUBIER, Annie GOUESMEL, Jean-Michel JUILLIARD, François de CHAUMONT, Bernard ROCHE, Michel MAZERAN, Gérard MARTIN, Jean BORSENBERGER, Françoise LERIQUE, Dominique SANGLERAT, Claudine THEBAUT-CHARFE, Philippe KNUSMANN, Antoine DUPIN (à partir de 20 h 03), Alexis LE ROY, Elisabeth FRANCK de PREAUMONT, Isabelle GAUTHIER (à partir de 19 h 13), Jean-Marc SZMARAGD, Philippe NICOLAS (jusqu'à 20 h 35), Françoise ROURE-HULLO (à partir de 20 h), Christophe SCHEUER (à partir de 19 h 12), Sophie DURAND, Bertrand SABOT, Bruno LEMOINE, Maxime GAGLIARDI, Thierry BESANCON (à partir de 19 h 10), Corinne BORD (à partir de 19 h 22 et jusqu'à 21 h 04), Jean-Paul GAUDIN.

ETAIENT REPRESENTES :

André SANTINI par Bernard GAUDUCHEAU (à partir de 20 h 35), Laurent LACOMERE par Gérard LAUBIER, Pierre BROSSON par Michel MAZERAN, Paul SUBRINI par Jean-Marc SZMARAGD (à partir de 21 h 13), Annie LE RESTE par Catherine GARDIN, Didier HERVO par Corinne BORD (à partir de 19 h 22 et jusqu'à 21 h 04), Françoise ROURE-HULLO par Dominique SANGLERAT (jusqu'à 20 h), Thierry LEFEVRE par Marie-Auguste GOUZEL, Sophie COSTEDOAT par Bertrand SABOT, Liliane TAIEB par Jean-Michel JUILLIARD, Corinne BORD par Françoise ROURE-HULLO (à partir de 21 h 04), Bertrand de LACOMBE par Philippe KNUSMANN.

ETAIENT ABSENTS :

Hervé MARSEILLE (jusqu'à 19 h 10), Jean-Pierre DAHAN (jusqu'à 19 h 24), Françoise DJIAN, Didier HERVO (jusqu'à 19 h 22 et à partir de 21 h 04), Antoine DUPIN (jusqu'à 20 h 03), Isabelle GAUTHIER (jusqu'à 19 h 13), Philippe NICOLAS (à partir de 20 h 35), Christophe SCHEUER (jusqu'à 19 h 12), Thierry BESANCON (jusqu'à 19 h 10), Corinne BORD (jusqu'à 19 h 22).

A DEMISSIONNE :

Marc LIPINSKI.

Mme Lucienne CROCQUEVIEILLE est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'elle accepte.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du jeudi 16 décembre 2004 est **adopté à l'unanimité**.

Le Conseil Communautaire prend connaissance des comptes rendus sommaires des travaux du Bureau au cours de sa séance du 19 janvier 2005, des délibérations prises lors de ladite séance, des décisions du Président et des Vice-Présidents délégués en application des articles L.2122-18, L.2122-23, L.5211-2, L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales et des marchés conclus par la communauté d'agglomération.

I – ENVIRONNEMENT

1 – Avis sur le projet de Plan de Protection de l'Atmosphère pour l'Ile-de-France 2005 – 2010.

Le Conseil Communautaire :

DONNE un avis favorable au projet de Plan de Protection de l'Atmosphère pour l'Ile-de-France.

DEMANDE :

- **que les mesures** préconisées par le Plan de Protection de l'Atmosphère pour l'Ile-de-France **soient assorties de moyens concrets et identifiés** pour leur mise en œuvre et leur suivi, notamment :
 - que la question du financement pour la mise en œuvre des mesures soit précisée,
 - que des mesures réglementaires (sanctions financières dissuasives) soient prévues en cas d'infraction ou de non suivi des mesures proposées par le Plan de Protection de l'Atmosphère,
- que la Direction de l'héliport de Paris/Issy-les-Moulineaux et la Police de l'Air fassent respecter en permanence la réglementation en vigueur et que cet héliport soit soumis à des recommandations particulières visant à réduire les émissions des polluants en cas de déclenchement du seuil d'alerte,
- que le Plan de Protection de l'Atmosphère prévoit des mesures de réduction de la place des véhicules (en particulier ceux fonctionnant au diesel),
- que les particules et le dioxyde de carbone fassent l'objet de mesures particulières.

APPROUVE spécialement :

- l'abaissement à 80 mg/Nm³ de la concentration en oxydes d'azote des émissions des usines d'incinération des déchets ménagers de la petite couronne, compte tenu de la présence sur son territoire d'une telle installation et du projet de construction en cours d'un centre de tri et de valorisation des déchets,
- le plafonnement des émissions en oxydes d'azote de toutes les sources mobiles pour des grandes entreprises, zones d'activités, zones aéroportuaires, collectivités ou administrations, la communauté ayant un pôle d'activités assez développé et générateur de déplacements de type domicile/travail et professionnel,

- la restriction de la circulation des deux roues motorisés et des véhicules légers en cas de déclenchement de pics de pollution (alerte).

SOUHAITE :

- que des aides financières plus attractives pour l'achat de véhicules « propres » soient proposées aux collectivités locales dans le cadre du renouvellement de leur flotte,
- que l'utilisation de la voie fluviale ou ferrée soit encouragée dans le cadre du transport des marchandises en Ile-de-France,
- que des mesures concernant l'usage des climatiseurs, sources de pollution, soient imposées,
- que le développement des transports en commun, notamment de banlieue à banlieue, soit une mesure d'accompagnement prioritaire,
- que dans le cadre de la mesure réglementaire portant sur le plafonnement des émissions en oxydes d'azote de toutes sources mobiles et des mesures de recommandation invitant les entreprises à devenir un vecteur du développement durable, ces entreprises soient incitées à développer des plans de mobilité intégrant l'ensemble des déplacements de leurs employés. Les collectivités auront un rôle d'information majeur sur ce point auprès des entreprises.

Adopté par 38 voix.

Se sont abstenus : 10 : M. Jean LEVAIN (Chaville), M. Jean-Yves BARRERE (Meudon), M. Jacques RIVIER (Chaville), Mme Annie GOUESMEL (Chaville), M. Jean BORSENBARGER (Meudon), Mme Dominique SANGLERAT (Ville-d'Avray), Mme Claudine THEBAUT-CHARFE (Vanves), Mme Françoise ROURE-HULLO (Meudon), M. Bruno LEMOINE (Chaville), M. Thierry BESANCON (Chaville).

II – EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT

2 – Elaboration d'un Programme Local de l'Habitat. Reconnaissance de l'intérêt communautaire de la gestion des aides à la pierre. Candidature à la délégation conventionnelle des aides à la pierre.

Le Conseil Communautaire :

DECIDE d'engager la procédure d'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat (P.L.H.) sur le territoire de la communauté d'agglomération Arc de Seine.

DECLARE d'intérêt communautaire, en matière d'Equilibre Social de l'Habitat, compétence obligatoire, la gestion des aides à la pierre en faveur de la construction, de l'acquisition, de la réhabilitation et de la démolition des logements locatifs sociaux, celles destinées à la rénovation des logements privés ainsi que celles dévolues au profit de la location-accession et de la création de places d'hébergement.

APPROUVE le principe de la délégation des aides à la pierre telle que prévue par la loi du 13 août 2004 au bénéfice de la communauté d'agglomération Arc de Seine à compter du 1^{er} janvier 2006.

AUTORISE le Président ou le Vice-Président délégué à engager les démarches nécessaires et à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

III – FINANCES

3 – Débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2005.

Le Conseil Communautaire :

PREND ACTE des orientations budgétaires pour l'exercice 2005 et du débat sur ces orientations.

4 – Fixation de l'attribution de compensation provisoire versée par la communauté d'agglomération Arc de Seine à ses communes membres au titre de l'année 2005.

Le Conseil Communautaire :

FIXE à titre provisionnel et provisoire les montants respectifs de l'attribution de compensation versée par la communauté d'agglomération à ses communes membres au titre de l'année 2005 comme suit :

Chaville	- 168 569,85 €
Issy-les-Moulineaux	36 745 992,21 €
Meudon	5 371 691,46 €
Vanves	5 051 374,44 €
Ville-d'Avray	- 782 111,79 €

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget communautaire 2005.

DIT que la présente délibération sera notifiée aux cinq communes concernées.

Adopté par 48 voix.

Se sont abstenus : 4 : M. Jean-Yves BARRERE (Meudon), Mme Annie GOUESMEL (Chaville), M. Jean BORSENBARGER (Meudon), Mme Françoise ROURE-HULLO (Meudon).

M. André SANTINI devant s'absenter, laisse la présidence de la séance à M. Jean LEVAIN.

IV – RESSOURCES HUMAINES

5 – Approbation de la mise à disposition d'un quart de poste à titre gracieux auprès de l'association de PME et de PMI dite Bossclub.

Le Conseil Communautaire :

APPROUVE la mise à disposition à titre gracieux d'un quart de poste de rédacteur territorial auprès de l'association Club PME/PMI dite Bossclub à compter du 1^{er} février 2005.

DIT que les dépenses correspondantes seront valorisées au titre de la subvention annuelle accordée à l'association.

AUTORISE le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document inhérent à la présente délibération.

Adopté par 39 voix.

Ont voté contre : 9 : Mme Annie GOUESMEL (Chaville), M. Jean BORSENBURGER (Meudon), Mme Dominique SANGLERAT (Ville-d'Avray), Mme Claudine THEBAUT-CHARFE (Vanves), M. Didier HERVO (Issy-les-Moulineaux), Mme Françoise ROURE-HULLO (Meudon), M. Bruno LEMOINE (Chaville), M. Thierry BESANCON (Chaville), Mme Corinne BORD (Issy-les-Moulineaux).

Se sont abstenus : 3 : M. Jean-Pierre DAHAN (Chaville), M. Jean-Yves BARRERE (Meudon), M. Jacques RIVIER (Chaville).

6 – Approbation de la mise à disposition d'un poste à titre gracieux auprès de l'association Conservatoire de Musique de Vanves.

Le Conseil Communautaire :

APPROUVE la mise à disposition à titre gracieux d'un poste d'agent administratif territorial auprès de l'association Conservatoire de Musique de Vanves à compter du 1^{er} février 2005.

DIT que les dépenses correspondantes seront valorisées au titre de la subvention annuelle accordée à l'association.

AUTORISE le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document inhérent à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

V – TRANSPORTS

7 – Vœu portant sur les projets de transport en commun en mode lourd présentés par le Syndicat des Transports d'Ile-de-France pour le Val de Seine et la commune de Clamart.

Le Conseil Communautaire :

APPROUVE la nécessité d'élaborer un schéma de transports collectifs à long terme pour aménager durablement le territoire et anticiper les financements.

EMET LE VŒU SUIVANT :

Concernant la concertation sur les projets d'infrastructures :

- Requiert du Syndicat des Transports d'Ile-de-France une association systématique de la communauté d'agglomération Arc de Seine et des communes membres à toute phase d'élaboration technique et de concertation de projets d'infrastructures qui touchent son territoire.

Concernant le tram T2 :

- Confirme le caractère indispensable pour les cinq communes membres de la communauté d'agglomération du projet de prolongement jusqu'à la porte de Versailles et demande que la phase opérationnelle de réalisation intervienne dans les meilleurs délais.

- Demande que la qualité de service de cette infrastructure, dont le succès en constante croissance n'est plus à démontrer, ne soit pas altérée en mixant son trafic avec celui du futur Transport en Commun en Site Propre (TCSP) du Val de Seine.

Concernant le Transport en Commun en Site Propre (TCSP) du Val de Seine :

- Confirme que soit précisément étudiée l'insertion du TCSP dans le projet urbain des bords de Seine de Meudon par une nouvelle variante (cf. la proposition du Syndicat des Transports d'Ile-de-France lors du comité de suivi du TCSP du Val de Seine du 15 décembre 2004).
- Demande que soit précisément étudiée l'insertion du TCSP à la station « Meudon-sur-Seine » ou à la station « Les Moulineaux » afin d'être en totale adéquation avec les logiques à long terme développées dans l'étude sectorielle du Val de Seine étendu (hypothèse de prolongement du TCSP du Val de Seine vers le sud du département : projet Croix du Sud).
- Demande que soit étudié un scénario de maillage entre la Place Marcel Sembat, le T2 et la gare SNCF de Bellevue afin de réaliser une complémentarité des modes de transport. Le mode de transport en déclivité à l'étude est une liaison pertinente qui recueille l'assentiment de la majorité des élus.

Concernant le tramway Châtillon – Vélizy - Viroflay :

- Réitère la demande de la commune de Chaville d'être consultée à l'occasion de l'enquête publique et sollicite du Syndicat des Transports d'Ile-de-France des éléments financiers précis sur le coût de l'infrastructure.
- Demande que soit levée l'inquiétude concernant la connexion de Vélizy à Viroflay par un tunnel traversant la forêt et une zone résidentielle.
- Demande que soit étudiée l'opportunité de réutiliser les axes structurants de bus pour le TCSP (tracé alternatif desservant la commune de Chaville).
- Demande que soient associées la communauté d'agglomération Arc de Seine et la commune de Chaville au développement de l'intermodalité avec le TCSP (route, fer, bus).

Concernant l'étude sectorielle du Val de Seine étendu :

- Demande que l'étude prenne en compte l'exigence d'établir un schéma de développement des transports en commun harmonieux pour les cinq communes du territoire de la communauté d'agglomération tout en tenant compte de la géographie, de l'urbanisation future et de la densité du réseau de mode lourd. A cet égard, l'étude examinera la nécessaire liaison entre la mairie d'Issy-les-Moulineaux et le fort d'Issy, une liaison par exemple de type funiculaire.
- Demande que soit envisagée la création d'un réseau de modes de transports légers utilisant le réseau viaire, qui permettrait un rabattement sur les infrastructures lourdes existantes. Ce réseau permettrait de rééquilibrer durablement le territoire en travaillant finement sur les dessertes, les pôles, les liaisons, les correspondances, l'accessibilité et en intégrant le réseau structurant à un réseau de desserte locale.
- Demande que l'insertion des différents TCSP en projet soit analysée au regard de leur impact sur la circulation automobile et sur le stationnement.

DIT que le présent vœu sera transmis au Président du Syndicat des Transports d'Ile-de-France, au Président du Conseil Régional d'Ile-de-France, au Président du Conseil Général des Hauts-de-Seine, aux Présidents des établissements publics de coopération intercommunale du Val de Seine étendu et aux Maires des communes concernées par ces projets.

DEMANDE aux autorités compétentes de prendre en compte ce vœu dans le cadre du développement des transports en commun dans le secteur du Val de Seine étendu.

Adopté par 39 voix.

Se sont abstenus : 11 : M. Jean-Pierre DAHAN (Chaville), M. Jean-Yves BARRERE (Meudon), M. Jacques RIVIER (Chaville), Mme Annie GOUESMEL (Chaville), M. Jean BORSENERGER (Meudon), Mme Dominique SANGLERAT (Ville-d'Avray), Mme Claudine THEBAUT-CHARFE (Vanves), Mme Françoise ROURE-HULLO (Meudon), M. Bruno LEMOINE (Chaville), M. Thierry BESANCON (Chaville), Mme Corinne BORD (Issy-les-Moulineaux).

VI – VOIRIE, DECHETS ET PROPRETE, ASSAINISSEMENT

8 – Approbation du règlement de la collecte des déchets.

Le Conseil Communautaire :

APPROUVE le règlement relatif à l'organisation générale de la collecte des déchets sur le territoire de la communauté d'agglomération, règlement qui s'appliquera de droit à l'ensemble des habitants de ce territoire.

Adopté par 39 voix.

Se sont abstenus : 11 : M. Jean-Pierre DAHAN (Chaville), M. Jean-Yves BARRERE (Meudon), M. Jacques RIVIER (Chaville), Mme Annie GOUESMEL (Chaville), M. Jean BORSENERGER (Meudon), Mme Dominique SANGLERAT (Ville-d'Avray), Mme Claudine THEBAUT-CHARFE (Vanves), Mme Françoise ROURE-HULLO (Meudon), M. Bruno LEMOINE (Chaville), M. Thierry BESANCON (Chaville), Mme Corinne BORD (Issy-les-Moulineaux).

9 – Approbation d'une convention d'entretien des véhicules de la communauté d'agglomération à passer avec la ville de Meudon.

Le Conseil Communautaire :

APPROUVE une convention à passer avec la commune de Meudon, détaillant les modalités :

- d'entretien et de réparation des véhicules propriété de la communauté d'agglomération,
- de réparation ou de remplacement des pneumatiques de l'ensemble du parc automobile de la communauté.

AUTORISE le Président ou le Vice-Président délégué à signer cette convention.

DIT que les dépenses correspondantes seront imputées au budget communautaire.

Adopté à l'unanimité.

10 – Approbation d'une convention d'adhésion de la communauté d'agglomération à l'association SYNCOM afin de bénéficier du service de gestion des ouvertures de fouilles. Désignation des représentants de la communauté auprès de cette association.

Le Conseil Communautaire :

APPROUVE la convention à passer avec l'association SYNCOM et portant sur l'adhésion de la communauté d'agglomération Arc de Seine à cette association afin de bénéficier des services du serveur télématique d'aide à la coordination et au suivi des travaux de voirie.

PRECISE que la cotisation annuelle et révisable s'élève à 2,30 €TTC par tranche de 100 habitants.

AUTORISE le Président ou le Vice-Président délégué à signer ladite convention.

DIT que les dépenses correspondantes seront imputées au budget communautaire.

PROCEDE à la désignation de cinq représentants de la communauté d'agglomération Arc de Seine auprès de l'association SYNCOM (un représentant par commune membre de la communauté).

SONT DESIGNES les Conseillers Communautaires dont les noms suivent :

- M. Jacques RIVIER (Chaville)
- Mme Lucienne CROCQUEVIEILLE (Issy-les-Moulineaux)
- M. Jean-Michel JUILLIARD (Meudon)
- M. Gérard LAUBIER (Vanves)
- M. Jean-Paul GAUDIN (Ville-d'Avray)

Adopté à l'unanimité.

(M. Jacques RIVIER n'a pas pris part au vote).

11 – Fixation du montant de la taxe de raccordement à l'égout au titre de l'année 2005.

Le Conseil Communautaire :

FIXE pour l'exercice 2005 le montant de la taxe de raccordement à l'égout comme suit :

- 4,77 €par m2 de surface hors œuvre nette pour les logements et locaux d'activités,
- 2,38 €par m2 de surface hors œuvre nette pour les locaux publics.

DIT que les recettes correspondantes seront imputées au budget annexe de l'assainissement de la communauté d'agglomération pour l'exercice 2005.

AUTORISE le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document inhérent à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21 heures 45.

La Secrétaire de Séance

Le Président de la Communauté
d'Agglomération Arc de Seine

Lucienne CROCQUEVIELLE
Conseillère Communautaire
Maire Adjoint d'Issy-les-Moulineaux

André SANTINI
Ancien Ministre
Député-Maire d'Issy-les-Moulineaux